

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 6 octobre 2022**  
**Rapporteur :**  
**Madame Françoise DORVAL**

**N° 27**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 14/10/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/10/2022 (accusé de réception du 14/10/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions aux associations de commerçants pour l'année 2022**

—————

**Il est proposé au conseil municipal d'apporter son soutien financier à quatre associations de commerçants pour des actions d'animations et de promotion du commerce et de l'artisanat du centre-ville de Quimper ainsi que d'apporter son aide à l'association des producteurs commerçants du marché bio de Kerfeunteun.**

**\*\*\***

**1- L'association des commerçants des Halles Saint François pour les illuminations**

La ville de Quimper verse à l'association des commerçants des Halles Saint François, depuis 2011, une subvention annuelle pour l'installation des décorations de Noël. Il est convenu que l'association installe des décorations conformes à la réglementation en vigueur vis-à-vis des établissements recevant du public et ceci dans le respect d'un cahier des charges fourni par la ville.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 3 000 €.

**2- L'association Lokmaria, the place to be**

Créée fin 2017, l'association réunit 17 artisans, commerçants du quartier de Locmaria. Elle a pour objet de « fédérer les professionnels en mutualisant les savoirs faire et les compétences des forces vives du quartier afin de développer l'économie, l'image et la notoriété du quartier. Valoriser, animer et promouvoir l'art de vivre à Locmaria comme lieu de travail, de vie, lieu de détente et loisirs tout au long de l'année ».

En 2022, l'association souhaite valoriser les métiers et les savoir-faire de leurs adhérents autour de trois événements :

- exposition photographique sur le thème « couleurs et matières ». Il s'agit de mettre en place un parcours photographique afin de fêter le millénaire de l'église Notre Dame de Locmaria en mettant en valeur le quartier ;
- inauguration de l'exposition photographique le 1<sup>er</sup> avril à l'occasion de la semaine des métiers d'art ;
- événements créateurs sur le thème « Couleurs et Matières » tout au long de l'année.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 12 500 €.

### **3- L'association des commerçants « Les boutiques du Faubourg Saint Corentin »**

Cette association comprend les commerces des rues de la Mairie, Verdelet, Toul al Laer, du Frouit ainsi que la place Alexandre Massé. Forte de vingt-cinq commerçants, l'association du faubourg Saint Corentin fait preuve d'un dynamisme avéré au travers d'animations diverses participant à l'attractivité de ce quartier qui en a longtemps manqué par le passé.

Elle sollicite une subvention afin d'assurer un développement de son action et l'organisation de différentes manifestations :

- animation de pâques au mois d'avril ;
- braderie de printemps au mois de mai ;
- exposition de planches de bandes Dessinées et séances de dédicaces d'auteurs de Bd dans les librairies du quartier avec Pen Ar BD au mois de juin ;
- journée vin et gastronomie fin juillet ;
- braderie vide grenier d'automne en septembre ;
- animations de Noël ;

Il est proposé de verser une subvention de 4 000 €.

### **4- L'association Les Vitrites de Quimper**

L'association des Vitrites, qui regroupe 86 commerçants et artisans, sollicite financièrement la ville pour des animations de promotion du commerce et de l'artisanat en centre-ville. Les actions qu'elle réalise sont les suivantes :

- taol balaenn « braderie » d'hiver en février ;
- animations lors de la quinzaine commerciale en avril ;
- taol balaenn « braderie » d'été le 04 août ;

- animations à l'occasion des fêtes de fin d'année « Noël » ;
- promotion du commerce et de l'artisanat du centre-ville par de la communication dans la presse.

L'association relaye et informe aussi sur les différentes actions de la ville en faveur du commerce comme la gratuité du stationnement, les jours d'ouvertures du dimanche ;

- animations dans les halles ;
- mise en place d'actions et d'animations avec les partenaires comme la mairie, l'office de tourisme, l'UJAP ;
- aide aux commerçants adhérents aux Vitrites de Quimper pour la mise en place de services.

Il est proposé d'attribuer une subvention équivalente à celle perçue l'an dernier, soit 23 000€.

Le règlement à l'association se fera en deux temps sur l'année 2022, 15 000 € au mois d'octobre et 8 000 € au mois de décembre.

#### **5- L'association des producteurs commerçants du marché de Kerfeunteun**

L'association du marché de Kerfeunteun qui regroupe plus de 20 commerçants, sollicite une subvention pour valoriser leur marché bio du vendredi. Elle crée des événements et animations tout au long de l'année autour de dégustations de produits bio locaux, productions locales ainsi que des animations musicales basées sur la découverte et la mise en valeur des produits vendus et de la culture bretonne.

Ses membres souhaitent aussi mieux faire connaître leur marché aux habitants et aux visiteurs-touristes avec des actions ciblées de communication :

- campagne d'affichage et distribution de flyers en Mars et en Septembre ;
- printemps Bio « chasse au trésor, concert et buvette » le 10 juin ;
- campagne de communication dans les écoles et mise en place de réductions à destination des étudiants au mois de septembre ;
- marché de rentrée « concert et buvette » le 16 septembre ;
- marché de Noël « chocolat chaud, vin chaud et soupe d'hiver » le 16 décembre.

Il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 1 500 €.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer une subvention exceptionnelle de :

- 3 000 € à l'association des Halles St François ;
- 12 500 € à l'association Lokmaria ;
- 4 000 € à l'association Les boutiques du Faubourg Saint Corentin ;
- 23 000 € à l'association Les Vitrines de Quimper ;
- 1 500 € à l'association des producteurs commerçants du marché de Kerfeunteun ;

pour un montant total de 44 000 € (ligne 94.6574.950 « soutien au commerce») et d'autoriser madame la maire à signer la convention à intervenir avec l'association Les Vitrines de Quimper.

Il est demandé à ces différentes associations d'anticiper les demandes de subvention pour se conformer à la règle de dépôt des dossiers dans les services de la ville de Quimper. Elles devront donc déposer au plus tard, en septembre de l'année N pour l'exercice de l'année N+1.

Il est rappelé que les subventions devront être versées sous réserve de l'apport des justificatifs.